

Règlement de course

Les Foulées des Thermes à Forges les Bains (91)

1. Organisation :

Le club « Ovest Essonne Athlétisme » organise **le samedi 04 Mai 2024** une course nature, « **les Foulées des Thermes** ».

2. Parcours :

Cette épreuve se déroule uniquement dans les rues, les sentiers et chemins forestiers des communes de Forges-les-Bains.

Deux distances sont proposées :

- **10 km course et Marche Nordique**
- **20 km course**

Un contrôle des dossards a lieu au 6^{ème} et 9^{ème} kilomètre.

Un seul ravitaillement sur le parcours du 20 km au 12^{ème} km environ et un ravitaillement à l'arrivée.

Des courses pour les enfants seront également organisées :

- 1^{ère} Course « Poussin » (nés en 2013 et 2014) : **1 km** environ, principalement dans le bois communal
- 2^{ème} Course « Benjamin » (nés en 2011 et 2012) : **2,3 km** environ, principalement dans le bois communal
- 3^{ème} Course « Minimes » (nés en 2009 et 2010) : **2.3 km** environ, principalement dans le bois communal

3. Horaires et départ :

Pour les courses « Enfants », le premier départ aura lieu à **15H00 : départ au parc des thermes**

- **15H : course animation catégorie Eveil Athlétisme (2015-2017)**
- **15H15 : Course poussin (2013-2014)**
- **15H30 : Course Benjamin (2011-2012)**
- **16H15 : Course Minimes (2009-2010)**

Le départ, du 20 km est fixé à **17h00 : Départ du parc des thermes**

Le départ, du 10 km Marche nordique est fixé à **17h15 : Départ du parc des thermes**

Le départ, du 10 km course est fixé à **17h40 : Départ du parc des thermes**

4. Inscriptions :

<u>Distances</u>	20 km	10 km Course et MN	2,3 km	1 km
<u>catégories</u>	A partir de Junior < 2006	A partir de Cadet < 2008	Benjamin 2011-2012 Minime 2009 -20109	Poussin 2013-2014

L'épreuve est ouverte aux féminines et masculins, des catégories Cadets à Masters pour le 10 km et de Juniors à Masters pour le 20 km dans la limite de 500 coureurs maximum.

Les courses enfants sont ouvertes aux catégories, Minimes 2009-2010, Benjamins 2011-2012, Poussins 2013-2014, Eveil Athlé 2015-2017 (animation course sans chronométrage, ni classement).

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Du fait de certaines difficultés techniques liées au relief du terrain, cette épreuve n'est pas ouverte aux personnes à mobilité réduite.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' J'aime courir délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation (licences 2022-2023)
- soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée** (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- soit d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- **Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.** Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Aucun remboursement sera accepté en cas d'absence de justificatif le jour de la course.

Attention : le certificat médical sera conservé par les organisateurs.

Les inscriptions seront sur le site internet **Onsincrit.com**

- **20km : 23,45* euros sur onsincrit.com** (fermeture des inscriptions le 03 Mai à minuit).
- **10 km : 16,30 *euros sur onsincrit.com** (fermeture des inscriptions le 03 Mai à minuit).
- **Les courses enfants : 2,3 km (5,60 *€) et 1 km (3,5 *€) euros sur onsincrit.com** (fermeture des inscriptions le 03 Mai à minuit).

*part onsincrit comprise

Inscription sur place seulement s'il reste des places disponibles. Majoration chaque course :

10 km : 18 € sur place

20 km : 25 € sur place

Course Enfant 2.3 km: 6 € sur place

Course Enfant : 1 km : 4 € sur place

Fin des inscriptions sur place 30 minutes avant la course concernée.

Le retrait des dossards :

Pour les inscrits jusqu'au 26 Avril 2024 minuit.

Retrait des dossards :

En Priorité

Hyundai Les Ulis : [15 Av. de la Baltique, 91140 Villebon-sur-Yvette](#) :

du lundi 29 Avril au Vendredi 03 Mai de 09H à 18H30.

Nb : fermeture le concession le premier mai.

Ou

Le jour de la course à partir de 14H.

Pour les inscrits du 27 Avril au 03 Mai minuit.

Retrait des dossards :

Uniquement le jour de la course à partir de 14H : Parc des Thermes – Forges les Bains -91

Toute personne ne respectant pas ces conditions d'inscription pourra être refusée par les organisateurs.

5. Cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

6. Assurance :

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de la MAIF. Les concurrents participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance ainsi qu'en cas de vol.

7. Sécurité :

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs bénévoles disposés le long du parcours. Ils sont placés prioritairement en fonction de la dangerosité des voies et routes traversées. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des organisateurs et des signaleurs, ainsi que le Code de la Route. Deux postes de secours (FFSS45), reliés aux organisateurs par moyens radio ou téléphone cellulaire, sont prévus : un poste fixe dans la zone de départ/arrivée et un poste mobile.

8. Limites horaires du 20 km

Le temps maximum alloué à la course est fixée à 2 heures 30. Passé ce délai, les concurrents courent sous leur propre responsabilité. D'autre part, une barrière horaire est fixée à la bifurcation vers le 9^{ème} km, chaque participant devra s'y présenter avant 18H10. Passé ce délai, ils seront dirigés sur le 10 km.

9. Résultats et récompenses :

Les résultats des courses seront affichés le jour de la course. Ils seront également communiqués en instantanés sur le site internet de la société en charge du chronométrage.

Pour les courses enfants, une médaille pour chaque enfant. Il y aura également une récompense pour les 3 premiers H / F par catégorie.

Pour la course de 10 km, 10 Km MN et de 20 km, les 5 premiers au scratch (H/F) seront récompensés.

10. Protection de l'environnement :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Le projet de loi sur la transition énergétique prévoit l'interdiction des gobelets en plastique jetables à compter du 1^{er} janvier 2020. Afin de nous conformer à cette nouvelle réglementation, un gobelet réutilisable vous sera distribué lors du retrait de votre dossard. Il n'y aura pas de gobelets aux points de ravitaillement.

11. Annulation :

Si la course devait être annulée à cause des contraintes sanitaires, tous les inscrits seraient remboursés du prix de l'inscription – 2€. Cependant, les frais d'inscription du site Ons'inscrit.com ne seront pas remboursés. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait.

12. Divers :

Le stationnement des concurrents peut se faire à proximité de la ligne de départ.

Des sanitaires sont accessibles dans la zone des inscriptions.

Des tentes seront disponibles pour vous changer

Une consigne sera à votre disposition pour laisser vos sacs pendant la course.

Votre adresse e-mail pourra être utilisée à des fins de communication sur les courses organisées par notre club.

L'organisation est autorisée à diffuser toutes les images prises le jour de la course sur les supports utilisés par l'organisation et ses partenaires.

<p><u>Le directeur de course :</u> David HARDY</p>
--